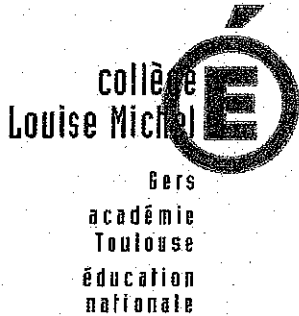




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Isle Jourdain, le 5 Septembre 2017

Note aux familles



Objet : Aides à la scolarité au collège

Madame, Monsieur,

Je vous rappelle les différentes aides financières des élèves de collège susceptibles d'être accordées aux familles par l'Etat ou par les collectivités territoriales.

1/ Les aides de l'Etat :

Les aides à la scolarité accordées par l'Etat comprennent notamment les bourses nationales et les fonds sociaux.

* **Les bourses nationales** : la demande de bourses de collège doit être effectuée entre le 1^{er} septembre et 18 octobre 2017 via :

- le service en ligne : **Scolarité-Services** en vous connectant avec votre compte Education Nationale qui vous a été notifié à votre adresse mail (si vous êtes parent d'un élève de 6^e ou si vous aviez reçu un compte que vous n'avez pas activé, vous allez recevoir à compter du lundi 11 septembre vos compte et code de connexion).

- ou **FranceConnect**.

Les documents destinés à vous accompagner dans votre démarche sont disponibles sur l'espace ENT du Collège (Flyer, tutoriel vidéo et guide).

* **Le fonds social collégien** : destiné à faire face rapidement à des situations difficiles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

* **Le fonds social pour la cantine** : doit permettre aux collégiens en situation de précarité de fréquenter la cantine de l'établissement.

Les demandes d'aides liées aux fonds sociaux doivent être formulées auprès du chef d'établissement par l'intermédiaire de Mme ARIAS, assistante sociale du collège.

Pour vous aider dans vos démarches deux contacts sont possibles au collège :

- Mme GENONET christine.genonet-renaud@ac-toulouse.fr Tél. : 05 62 07 79 39
- Mme ARIAS Sandrine sandrine.arias@ac-toulouse.fr Tél. : 05 62 07 79 37

2/ Les aides des collectivités territoriales :

* **La Subvention départementale d'étude du Département du Gers** soumise à conditions de ressources. Demande à effectuer directement auprès du Conseil Départemental du Gers - Renseignements auprès de Mme ARIAS, assistante sociale du collège

* **L'Aide du Conseil Départemental du Gers pour la demi-pension** réservée aux familles résidant dans le Gers. L'imprimé de demande est à compléter et à déposer accompagné des justificatifs auprès du secrétariat de Gestion du collège - Mme GENONET avant le 10 novembre 2017.

* **L'Aide à la restauration scolaire des collégiens de Haute-Garonne** s'adresse aux parents résidant en Haute Garonne ayant un enfant DP au collège dont ils ont la garde légale et effective. La demande s'effectue en ligne sur ecollege31.fr - Renseignement au 05 34 33 38 69 et 05 34 33 38 81.

Le Proviseur


C. RIFFAULT

Affaire suivie par
Christophe RIFFAULT
Téléphone
05.62.07.79.30
Télécopie
05.62.07.13.80
Courriel
0320014s@ac-toulouse.fr
Avenue J. F.
Bladé
32600 L'ISLE JOURDAIN